

Franck Laval, président d'Ecologie sans Frontière



ASSOCIATION NATIONALE POUR LA SÉCURITÉ SANITAIRE DANS LES TECHNOLOGIES SANS FIL

Etienne Cendrier, porte parole association « Robin des Toits »

René Dutrey, Conseiller de Paris, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire à la Mairie du XIV<sup>ème</sup>

## Téléphonie Mobile Les preuves définitives de la dangerosité.

**Récemment, des travaux scientifiques décisifs parlent clairement de preuves de la dangerosité de la Téléphonie Mobile :**

- Le 31 Août 2007, le **BioInitiative Working Group** (USA) a rendu ses conclusions. Pour la première fois, des scientifiques, dans une publication, déclarent avoir des preuves sur :
  - les ruptures d'ADN,
  - l'augmentation de risques de cancers du cerveau (gliome) jusqu'à 4 fois,
  - la perte de résistance de l'organisme aux agressions génotoxiques,
  - les modifications de l'activité cérébrale.
- Dans le cadre d'un programme du **Ministère de la Recherche**, une équipe de chercheurs de l'**Université de Clermont-Ferrand** vient de mettre en évidence les effets d'un rayonnement d'une des fréquences de la Téléphonie Mobile, 900 MHz, sur les processus génétiques de cellules végétales.

**Ces preuves scientifiques complètent et confortent les résultats d'autres recherches indépendantes.**

**Le Groupe de Travail n° 3 a retenu la proposition présentée conjointement par Ecologie sans Frontière, Robin des Toits et René DUTREY, Conseiller de Paris, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire du 14<sup>ème</sup>, de porter le seuil d'exposition du Public aux ondes générées par la Téléphonie Mobile à 0,6 Volts par mètre, seuil maximal indépassable.**

Cette acceptation par la Commission Santé Environnement n'est sans doute pas étrangère au fait que Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, lors de la précédente législature, avait pris l'initiative d'une proposition de loi sur la Téléphonie Mobile, qui prévoyait déjà un seuil maximal indépassable de 0,6 Volts par mètre, seuil défendu par l'ensemble des Scientifiques indépendants comme seuil de précaution d'exposition du Public.

A l'heure actuelle en France, cette exposition est autorisée jusqu'à 41, voire 61 Volts par mètre, selon les fréquences utilisées par la Téléphonie Mobile.

De tels seuils ne protègent pas le VIVANT contre les agressions physiologiques causées par la structure physique spécifique des ondes de la Téléphonie Mobile.

**L'adoption du seuil de 0,6 Volts par mètre est essentielle pour la Santé Publique :**

notamment dans un contexte où les Rapports officiels sur l'absence de risques ont été plusieurs fois discrédités.

« Il est essentiel que le 0,6 V/m soit retenu dans le Grenelle de l'Environnement » nous expliquent Franck LAVAL, Etienne CENDRIER, René DUTREY et Pierre LE RUZ, expert scientifique au Conseil de l'Europe, pour protéger la santé publique contre les intérêts financiers.